

La relation de la Chine avec « ses mers » et les océans situés au-delà comporte de nombreux aspects : historique, stratégique, économique, mais aussi juridique. Dans le domaine de la géopolitique marine, le droit international, et en l'occurrence le droit de la mer, constitue la colonne vertébrale indispensable à l'entendement des relations internationales. La relation de Pékin avec le droit de la mer est d'autant plus intéressante qu'elle semble préfigurer la remise en cause progressive de l'ordre international par la RPC. La Chine rejette ou adapte les règles qui ne lui conviennent pas et investit les organisations internationales maritimes et polaires tant qu'elle y trouve avantage.

S.E.M. Eugène BERG



Kouadio Siméon KONAN

AFRIQUE-France. Conditions pour un avenir

Paris, L'Harmattan, 2025, 94 p.

Les peuples africains reprochent à l'Occident en général et particulièrement à la France la mainmise sur le continent. Et cela à travers : 1, l'ingérence dans les affaires intérieures de leurs États ; 2, le pillage et l'exploitation frauduleuse des richesses du continent ; 3, la confiscation de l'économie ;

Au regard de ces mouvements de plus en plus populaires et insistants qui rappellent ceux du milieu des années 1950, quelle sera la réponse de la France et de l'Occident ? Vont-ils engager le bras de fer sanglant, comme jadis, avec les mouvements indépendantistes jusqu'à la contrainte, que dis-je, jusqu'à la défaite certaine et à la séparation tragique ou, instruits par l'expérience du passé et la vérité qu'un peuple debout qui lutte pour sa liberté ne peut être vaincu, opteront-ils pour la sage solution de l'entente de l'aspiration profonde et légitime des peuples africains à la véritable souveraineté de leurs États, comme semblent le laisser espérer de plus en plus ces déclarations officielles d'intellectuels et d'officiels occidentaux que je veux croire sincères ?

Exiger la fin du franc CFA, des bases militaires étrangères, de la mainmise sur l'économie nationale, de l'ingérence dans les affaires intérieures de nos États, du paternalisme et de la condescendance, revient en clair à exiger à la fois la fin de la Françafrique, dont ils sont les piliers, d'une part, et d'autre part l'avènement de la souveraineté des États africains. Deux exigences qui commandent elles-mêmes un nouveau paradigme démocratique, un nouveau modèle démocratique en lieu et place de celui en vigueur qui est le parfait terreau nourricier de la Françafrique.

Je suis des africains qui pensent que les relations entre l'Afrique et la France peuvent avoir encore un avenir. Je suis de ceux qui pensent que l'Afrique et la France peuvent tisser les meilleures relations de coopération pour des intérêts mutuellement bénéfiques. Je pense comme le Président de la République française que « *cette proximité et cette énergie* » doivent inspirer et inciter la France à réaliser la force de son atout d'être voisine de l'Afrique et de compter encore parmi les pays qui ont un lien unique, humain, existentiel avec ce continent, auquel son destin est lié, ce qui est une chance. Ce continent duquel sa croissance économique, ses échanges, ses emplois vont dépendre, de plus en plus.

S.E.M. Eugène BERG



Raphaël ROSSIGNOL (dir.)

La prédation économique en Afrique

Versailles, VA éd., 2025, 204 p.

Emprunté du latin *praedatio*, « pillage, brigandage », lui-même dérivé de *praeda*, « proie », ce terme renvoie à l'idée du prédateur qui s'attaque à une proie pour assurer sa survie. Dans le cas de l'Afrique, le terme et la pratique renvoient davantage à l'idée d'appropriation et d'expropriation d'un territoire, mais aussi de l'espace géographique lui-même, en vue de l'accumulation du capital, donnant lieu souvent à des formes de contestation. En un sens, la prédation agit comme un révélateur des faiblesses d'un pays cible. Auparavant défini pour un mode consubstantiel, à l'« impérialisme », la prédation doit être considérée avec un regard neuf. En effet, elle est aujourd'hui facilitée par la globalisation économique, la fluidité de la circulation mondiale des capitaux, les interconnexions entre réseaux d'influence transnationaux et par l'interpénétration entre institutions publiques et entreprises privées, qui permet aux États de déléguer une partie de leurs responsabilités auprès d'acteurs non élus et offrant à leurs donneurs d'ordres ou protecteurs publics la possibilité de se défausser sur eux des opérations qui leur sont confiées.

Les auteurs décrivent les diverses formes de prédation dont sont victimes la quasi-totalité des pays africains à commencer par l'une des plus graves du fait de ses conséquences à long terme, à savoir le désarmement intellectuel, la fuite des cerveaux. Selon une évaluation réalisée en 2011, neuf pays d'Afrique subsaharienne perdent plus de deux milliards de \$ en raison de l'émigration des personnels de santé qu'ils ont eux-mêmes formés. Le désarmement technologique provient du